



idée
projet
entreprise



CHIFFRER SON PROJET DE CREATION, REPRISE OU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE EN AGRICULTURE PAYSANNE

→ Durée de la formation : 35h en présentiel et 14h à distance

OBJECTIFS

- Être capable de définir les objectifs de son projet, de chiffrer plusieurs hypothèses, d'analyser la faisabilité et la cohérence du système, de définir un plan de financement et de savoir présenter son projet auprès de banques, institutions ou partenaires.

PROGRAMME

MODULE A : (31h)

Comment évaluer la faisabilité économique d'un projet ?

Jeudi 18/06/2026 à 13h (1h) : visio de démarrage

Puis du 18/06 au 24/06/2026 (prévoir 3 h) :

- Stratégie d'entreprise et principes de l'Agriculture Paysanne
- Quelle main d'oeuvre nécessaire ?

Jeudi 25/06/2026 (7 h) :

- Comment s'y prendre : méthodologie de chiffrage
- Présentation de l'outil support de prévisionnel (FORTICHE)

Du 26/06 au 07/07/2026 (prévoir 4 h)

- Références technico-économiques clés
- Quels statuts juridiques et fiscaux possibles ?

Mercredi 08/07/2026 (7 h) :

- Comment dimensionner un projet de façon réaliste et cohérente ?
- Quels statuts juridiques, fiscaux et sociaux pertinents ?

Du 09/07 au 07/09/2026 (prévoir 2 h)

Savoir évaluer ses objectifs de chiffre d'affaires, les investissements nécessaires et les besoins en financement

Mardi 08/09/2026 (7 h) :

- Comment évaluer la rentabilité économique d'un projet ?

MODULE B : (18h)

Comment évaluer la faisabilité financière d'un projet ?

Du 09/09 au 07/10/2026 (prévoir 2 h)

- Savoir évaluer la faisabilité de son projet

Jeudi 08/10/2026 (7 h) :

- Quelles stratégies de financement selon les types de besoins ?
- Quelles aides financières possibles (DJA, DNA et autres) ?
- Comment présenter son projet pour obtenir le soutien de financeurs ?

Du 09/10 au 04/11/2026 (prévoir 1 h mini)

- Savoir présenter les différentes dimensions d'un projet - partie 1

Jeudi 05/11/2026 (7 h) :

- Comment évaluer la faisabilité globale d'un projet, avec ses atouts, ses risques et les marges de manœuvre ?
- Comment mettre en valeur un projet pour obtenir un financement

Du 06/11 au 13/11/2026 (prévoir 1 h mini)

- Savoir présenter les différentes dimensions d'un projet - partie 2

MATÉRIELS NÉCESSAIRES

- De quoi prendre des notes, un ordinateur, connexion internet.
- Excel (ou Excel Online - gratuit)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports et échanges, et remise de supports pédagogiques. Reconstitution des outils clés, et déroulement des 2 méthodes de chiffrage possibles.

- Un support de formation vous sera remis lors de la formation.
- Un certificat de réalisation vous sera transmis à l'issue de la formation.

DATES & HORAIRES

Journées en **présentiel** :



Les 25/06, 08/07, 08/09, 08/10 et 05/11/2026

De 9h30 à 17h30

Des modules à **distance** :



seront à réaliser avant et après chaque journée en présentiel (prévoir mini 14h)

LIEU

Vers Blois (41), Meung sur Loire (45)
ou Chambray les Tours (37)

selon la localisation majoritaire des personnes inscrites

* En cas de situation de handicap : nous contacter.

RESPONSABLE DE STAGE

Ninon KRATCHKOVSKY, animatrice-formatrice,
AFOCG Centre Val de Loire

PUBLIC

Tout porteur de projet ou agriculteur n'ayant jamais participé à une formation AFOCG Chiffrer son projet.

PRÉ-REQUIS

Pas de compétence particulière en gestion.
Avoir un projet concret d'installation.

LES + DE LA FORMATION

- Présentation d'un outil facilitateur du prévisionnel économique
- Vous devenez autonome pour la réalisation et la présentation de votre propre chiffrage
- Formation certifiante - Fiche RS7135
Taux de réussite (fin 2023 à mi 2025) : 80%,
soit 40 stagiaires titulaires sur 50 candidats.
Un parchemin sera remis aux stagiaires qui obtiendront la certification

INSCRIPTION : (détail au verso)

dès maintenant et jusqu'au **01/06/2026-12h**

AFOCG Centre Val de Loire
(Association de Formation Collective à la Gestion)

91 grande rue - 45260 LORRIS

☎ : 06.98.74.21.90 - ✉ : contact.afocg.cvl@interafocg.org

Site internet : <http://www.interafocg.org/afocg-centrevaldeloire>

📧 : @afocg.cvl

SIRET: 388 974 016 00023 - APE 8559 A - Organisme de formation enregistré sous le n° 24 45 01041 45 (Préfecture du Loiret). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.





☐ **Financement CPF pour les porteurs de projet ayant un compte CPF > 0 € :**

- Cette formation intitulée : « Chiffrer un projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne » a un coût de 1494,50 €, pouvant être financé à 100%* par votre compte CPF dans la limite du montant disponible sur votre CPF en cas d'inscription et de demande de financement CPF **avant le 01/06/2026* -midi.**

NB : Arrhes moindres en cas d'inscription avant le 21/05/26 midi !

- Nouveautés depuis août 2025 : Si votre compte CPF est insuffisant sans être d'un montant nul, un cofinancement VIVEA est possible sur la partie manquante de votre CPF, si vous avez démarré votre PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé).
- NB : si vous n'êtes pas Demandeur d'Emploi, lors de toute demande de financement CPF, une participation forfaitaire obligatoire (décret 2024-394 du 29/04/2024) d'un montant de 150 € sera demandé par le site CPF (tarif 2026).

* Attention : Les conditions et modalités de financement CPF sont susceptibles de changer en cas d'évolution de la réglementation du CPF

☐ **Financement VIVEA pour les porteurs de projet au compte CPF à 0 € :**

Dans ce cas, si vous êtes engagé dans un parcours PPP avec la formation Chiffrage comprise dans les préconisations en pré-installation de votre PPP, un financement VIVEA est possible depuis l'habilitation de l'AFOCG CVL pour la formation certifiante « Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne ».

Le coût de la formation est de 1494,50 €, dont 1470€ de prise en charge possible par VIVEA (dans la limite de votre plafond disponible de 2 000 €/an), le reste à charge sera à régler à l'inscription.

☐ **Autres financements publics (pour les porteurs de projet et/ou les salariés) :**

Si le montant est insuffisant sur votre CPF sans possibilité de cofinancement VIVEA, des co-financements peuvent être demandés selon votre statut (France Travail si vous êtes demandeur d'emploi sans être déjà dans une formation à temps plein -sous réserve d'acceptation de votre conseiller France Travail-, ou OCAPIAT si vous êtes salarié agricole, ou un autre OPCA...). Dans ce cas, anticiper votre demande de cofinancement, les délais de réponse pouvant être de plus d'un mois dans certains cas.



☐ **Financement VIVEA pour les agriculteurs déjà installés**

Si vous avez déjà créé un n° de SIRET agricole à votre nom, et que vous êtes à jour de votre cotisation VIVEA à la MSA (ou que vous avez le statut de conjoint collaborateur en lien avec un chef d'exploitation installé depuis au moins le 1er janvier de l'année 2026) :

- Cette formation intitulée auprès de VIVEA : « FMD-Chiffrer l'évolution d'un projet » peut être financée par VIVEA (dans la limite de votre plafond disponible de 2 000 €/an). Se référer à la plaquette correspondante pour plus de précisions.

☐ **Financement personnel pour une partie ou la totalité de la formation**

Si d'autres financements ne sont pas possibles ou ne sont pas suffisants, nous contacter.

☐ **Coût(s) complémentaire(s) :**

- L'adhésion Porteur de projet à l'AFOCG : 60 € pour l'année civile, à payer à l'inscription
- Le tableur FORTICH'É de prévisionnel économique de l'AFOCG, utilisé pendant cette formation. L'acquisition de ce tableur est indispensable en cas de financement "public ou mutualisé" activé pour participer à la formation (VIVEA, CPF...). Coût d'accès : 70 €

CONDITIONS ET VALIDATION D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, à faire avant le 01/06/2026 à midi :

- **Compléter le bulletin d'inscription en ligne en cliquant sur le bouton ci-contre :**

Vous pouvez aussi retrouver ce bulletin en ligne en allant sur le site internet de l'AFOCG, sur la page "Porteurs de projet"



- **Et, adresser à l'AFOCG, en cas de financement « public ou mutualisé » (VIVEA, CPF, OPCA...) :**

- le paiement de 70 € pour l'accès au tableur FORTICH'É et celui de 60€ pour l'adhésion à l'AFOCG CVL (à payer avant le 01/06/26)
- les frais d'inscription à la certification d'un montant de 160€ (à payer avant le 01/06/26)
- Et :
 - En cas d'inscription avant le 21/05/26 midi :** arrhes de 90€ seulement (à régler par virement avant 21/05) et chèque de caution de 100€ à envoyer par courrier à l'AFOCG CVL (91 Grande Rue-45260 Lorris) pour réception avant 21/05/26,
 - Ou en cas d'inscription après le 21/05/26 midi :** arrhes de 200€ à régler par virement **avant le 01/06/26 - midi.**

Ces arrhes (et chèque de caution) seront respectivement remboursés ou restitués une fois la formation terminée, en cas de participation effective à l'ensemble de la formation prévue (journées en présentiel et tous les travaux à distance réalisés et envoyés à l'AFOCG avant la fin de la formation, dont le dossier pour la certification).

Le nombre de places étant limité, il est important que les personnes acceptées en formation respectent leur engagement jusqu'au bout. Ces arrhes et chèque de caution ont pour but de favoriser le respect de cet engagement et qu'en cas de non respect, le coût induit pour l'AFOCG soit en partie financé par les personnes n'ayant pas respecté leur engagement et non par les autres (sauf cas de force majeure avec justificatif).

Votre inscription sera prise en compte seulement à la réception des arrhes, chèque de caution, frais d'inscription à la certification et reste à charge éventuel sur les frais pédagogiques par l'AFOCG (en plus de paiement de l'adhésion et de l'accès au tableur FORTICH'É).

VOS ENGAGEMENTS POUR CETTE FORMATION CERTIFIANTE

Pour tous les porteurs de projet bénéficiant, pour cette formation, d'un financement public ou mutualisé (complet comme partiel), **l'inscription vaut accord pour s'engager à participer à l'ensemble de la formation et respecter le cadre de la certification.** Cela signifie, en particulier, réaliser et transmettre à l'AFOCG CVL, dans un délai d'un mois maximum après la formation, le **dossier de chiffrage** d'un projet professionnel, au moyen d'outils fournis par l'AFOCG (trame de présentation du projet et tableur informatique FORTICH'É). Ce dossier doit comporter un descriptif du projet (dont un plan de production), un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans, un plan de financement des investissements, un prévisionnel de trésorerie sur 1 an au moins, et une analyse globale du projet.